

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 11/05/2016 - 11:35

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Etablissement public du musée du quai Branly, 7500 Paris.

tél. : 01 56 61 70 00, courriel : marches-publics@quaibranly.fr,

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Correspondant : Mlle. Clio JALABERT.

Adresse internet :

<http://www.marches.quaibranly.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.marchespublics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

Objet du marché : Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'oeuvre architecturale et technique pour l'installation d'un poste tunnel de contrôle des bagages des visiteurs dit Bagage X dans le sas d'entrée du musée du quai Branly, comportant deux postes de contrôle des visiteurs.

Le marché est conclu avec un seul attributaire. Il comprend une mission de maîtrise d'oeuvre sur les travaux et une mission complémentaire de diagnostic technique (DIA)

Lieu d'exécution : 222 rue de l'université, 75007 Paris

Durée du marché : Les prestations objets du marché démarrent à compter de la date de notification du marché et s'achèvent à la fin de la période de garantie de parfait achèvement d'un an prenant effet à compter de la date de réception sans réserve des travaux.

Nombre et consistance des lots : La présente consultation est une prestation unique, non allotie.

Procédure de passation : Procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

Modalités d'attribution : Le candidat pourra utiliser les formulaires DC 1 et DC 2 pour fournir les informations relatives à sa candidature.

Les candidats seront sélectionnés sur leurs capacités professionnelles (références), techniques (moyens matériels et humains) et financières (chiffre d'affaires).

Au titre de sa situation juridique, le candidat fournira les documents suivants:

- a. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée pour justifier :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-3, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou l'accord-cadre;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comité de sélection ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-1 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article L. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;

j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou dont le siège est en France ou dans un autre Etat de l'étranger ;

En outre, le marché ne sera attribué au candidat retenu que s'il a fourni, dans un délai imparti par l'établissement public :

- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales,
- les pièces prévues aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.

b. La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire.

Au titre de sa capacité économique et financière, le candidat fournira les documents suivants:

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Au titre de sa capacité technique, le candidat fournira les documents suivants :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

Critères de sélection : Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

1. Prix (noté sur 40 points /100)
2. Valeur technique de l'offre (notée sur 60 points /100) :

La valeur technique de l'offre est scindée en deux sous-critères :

Sous-critère 1 (30 points /60) : pertinence de l'organisation et des moyens humains dédiés au projet réparti

- :
- o La pertinence de l'organisation détaillée de l'équipe dédiée au projet (répartition des tâches, encadrement répartition et organisation du travail entre cotraitants le cas échéant ...) 15 points /30 ;
 - o Les moyens humains appréciés compte tenu des expériences et des CV des membres de l'équipe dédiée (notamment dans les domaines des travaux liés aux équipements et aménagements de sécurité sûreté) 15 /30 ;

Sous-critère 2 (30 points /60) : pertinence de la note méthodologique montrant :

- o la méthodologie proposée pour la phase étude 10 points /30,
- o la méthodologie proposée pour les travaux d'installation du tunnel compte tenu des contraintes d'exploitation site, appréciée sur la base d'une proposition d'organisation du chantier 20 points /30.

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. Le candidat obtenant la meilleure note se propose pour attribution au pouvoir adjudicateur.

Date limite : Date limite de réception des offres : 01/06/16 à 17h00

Renseignements divers : La durée estimée des travaux est de 2 mois, hors période de préparation. Cette n'a qu'un caractère indicatif, le titulaire du marché ne pourra en tirer argument pour demander une augmentation de son forfait de rémunération si la durée était supérieure.

FORME JURIDIQUE que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : E de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans le marché et que le mandataire du groupement soit s de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne public

VISITE OBLIGATOIRE SUR LES LIEUX

Afin qu'ils puissent se rendre compte de l'ambiance architecturale et technique de l'espace, les candidats doivent visiter le site où seront exécutés les travaux. Cette visite est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.

Les candidats devront s'inscrire auprès de la Direction des moyens techniques et de sécurité à l'adresse CAF-DMTS@quaibrantly.fr, et devront se présenter munis d'une pièce d'identité au 222 rue de l'Université - 7ème. Les visites seront possibles jusque 6 jours avant la date de remise des offres.

Il sera délivré aux candidats, un certificat de visite qu'ils devront joindre à leur offre. Le candidat reconnaît et apprécie, du fait de cette visite, toutes les difficultés inhérentes au site.

CAUTION ET GARANTIES DEMANDEES

Aucune caution ou garantie particulière n'est exigée.

VARIANTE

Les variantes ne sont pas autorisées.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le marché est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly.

Le paiement des factures sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points.

NÉGOCIATIONS

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidat(s) le(s) classé(s). La négociation sera engagée par courriel à l'adresse que le candidat aura communiquée à l'article 2 de l'acte d'engagement.

ECHANTILLONS

Sans objet

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PAR LES CANDIDATS

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par voie électronique en s'adressant en temps utiles afin que le pouvoir adjudicateur puisse répondre au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres à marches-publics@quaibrantly.fr

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur le dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt (180) jours dans le cadre d'engagement. Il court à compter de la date limite de remise des offres.

Adresse Internet : [https://www.marches-](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=292567&orgAcron)

[publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=292567&orgAcron](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=292567&orgAcron)

Autre : Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, FR-75181 Paris cedex 04, Tél : 0144594400, E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr, Fax : 0144594646. URL : <http://paris.tribunal-administratif.fr/acces-etcoordonnee>

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Etablissement public du musée du quai branly, 222, rue de l'université, FR-75343 Paris cedex 07, Tél : 0156617047, E-mail : marches-publics@quaibrantly.fr, Fax : 0156617138. URL : <http://marches.quaibrantly.fr>

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **2979387**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

Marchés Online Publication intégrale

Département : 75 - Paris